



FORUM DES ACTEURS DE L'EAU SEINE-AMONT

≡ **Vendredi 14 juin 2024** ≡

Hôtel Mercure à Appoigny (89)

Elaboration du 12^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Seine-Normandie

POINT D'AVANCEMENT

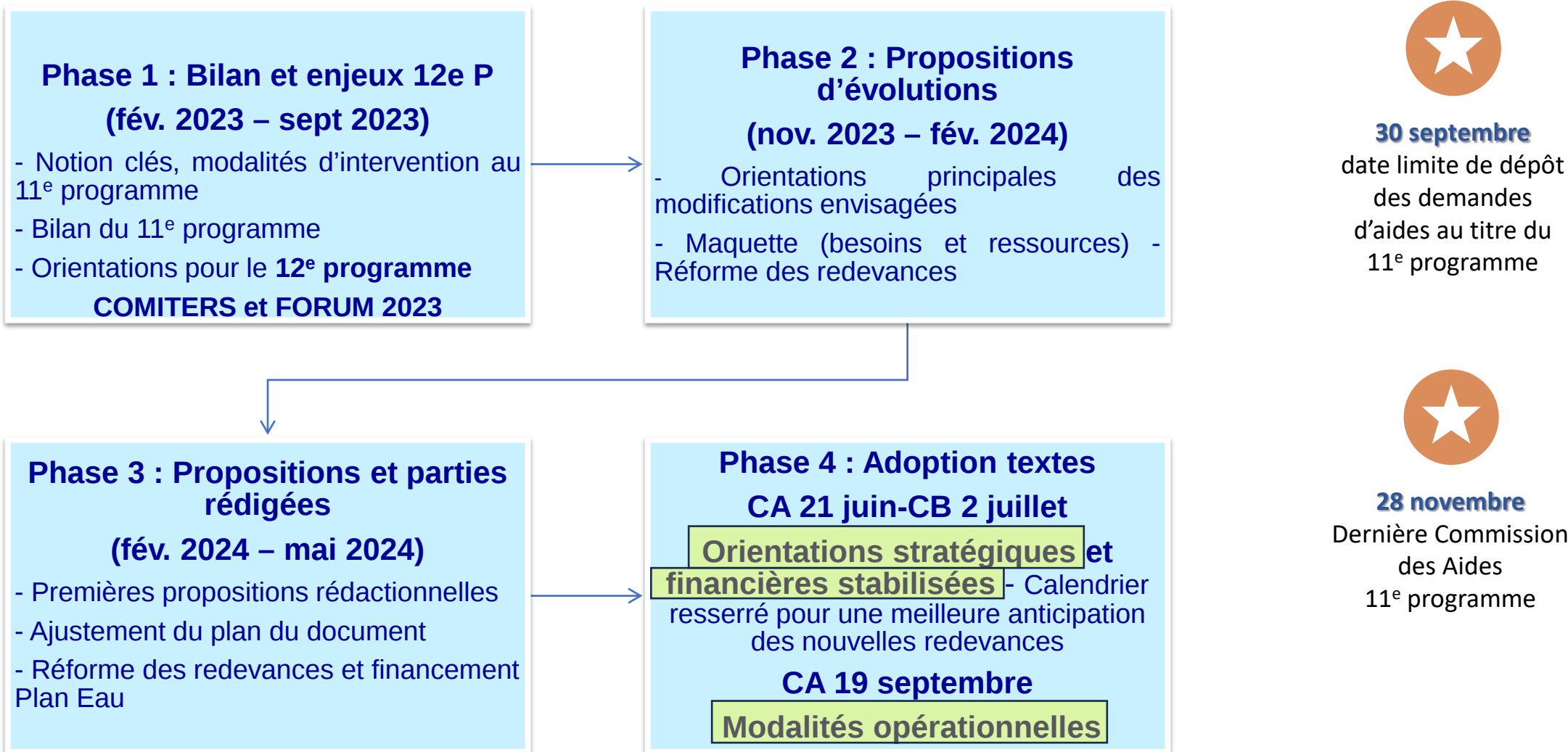
Le programme d'intervention de l'agence de l'eau détermine les domaines et conditions de l'action de l'agence de l'eau pour les 6 ans

Un programme, c'est ...

- une maquette financière (des dépenses, des recettes) sur 6 ans
- des modalités de redevances
- des conditions transversales d'aides
- des conditions thématiques d'aides

Le 12^e programme d'intervention : du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2030

Adoption en comité de bassin puis en conseil d'administration avant fin octobre 2024





Les orientations stratégiques pour le 12^e programme



1. Faire du 12^e programme la réponse aux enjeux de l'atteinte du bon état des masses d'eau en 2027 dans un contexte d'accélération du changement climatique (enjeux portés à travers le Plan eau)



3. Veiller à l'efficacité environnementale des actions aidées dans le contexte de contrainte budgétaire qui s'impose aux porteurs de projet



2. Tenir le cap et renforcer les inflexions prises au 11^e programme « Eau & Climat, agir maintenant »



4. Maintenir l'objectif de simplification des modalités d'aides



5. Déterminer le niveau de ressources fiscales nécessaire
Ajuster et à même de renforcer le financement des interventions de l'agence de l'eau prévues par le Plan eau
= ORIENTATIONS FINANCIERES





Les orientations financières pour le 12^e programme

Les dépenses = les besoins

Domaine 1 :
Connaissance,
planification,
gouvernance

en légère



234 M€ pour 6 ans

Domaine 2 :
mesures
générales,
assainissement,
eau potable

en légère



1,674 milliard d'€
sur 6 ans

Domaine 3 :
mesures
territoriales,
industrie, pluvial,
milieux, pollutions
diffuses, quantitatif

renforcé



1,446 milliard d'€
sur 6 ans

Domaine 0
« dépenses propres »

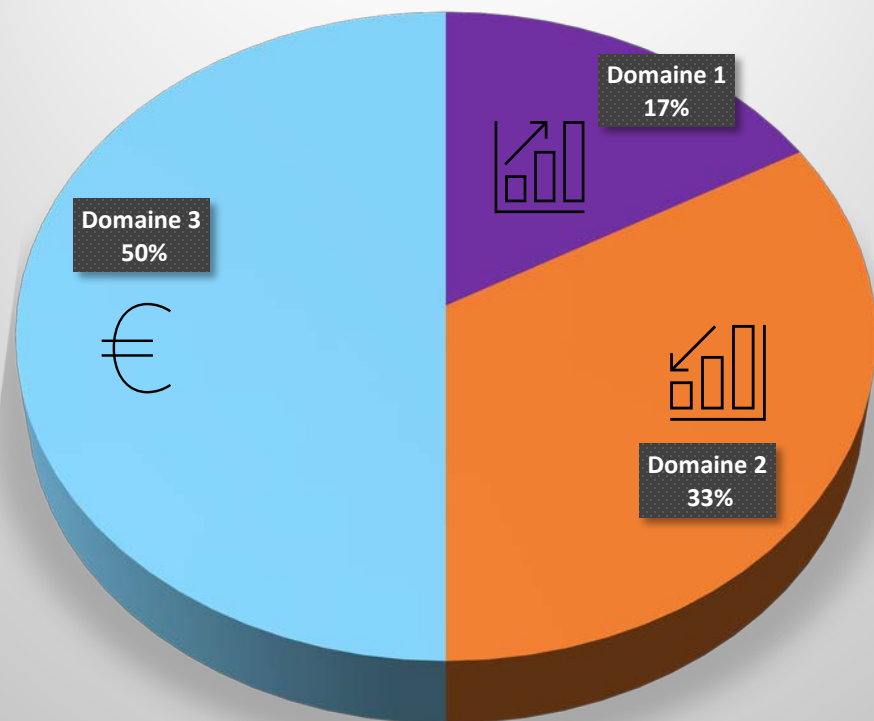
295 M€



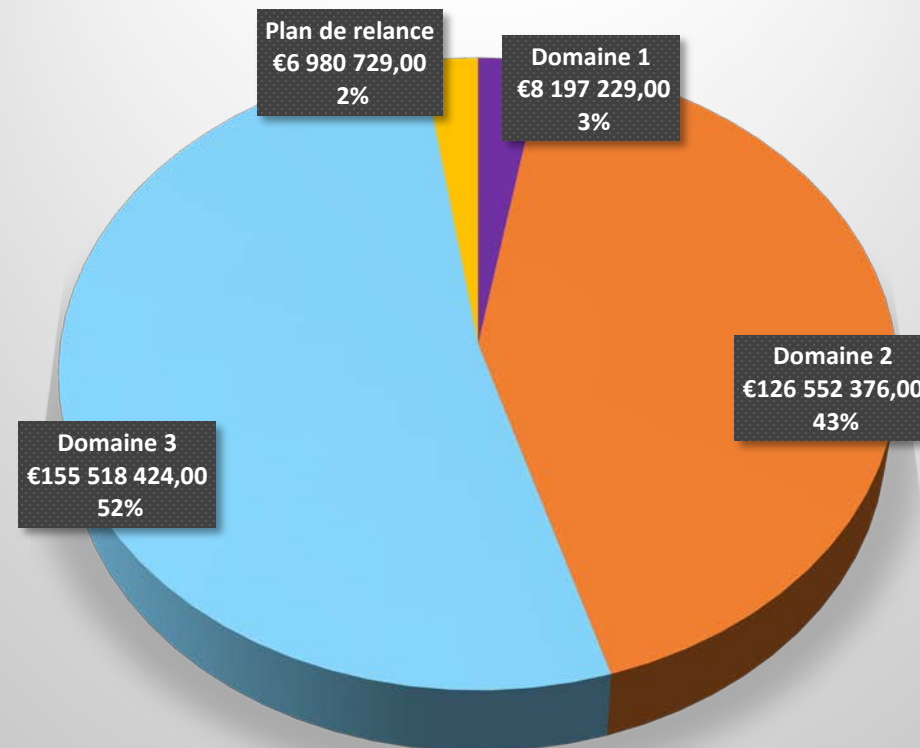
Contribution aux
interventions de
l'Etat (OFB)
952 M€

→ Un programme qui passe de 4,4 Md€ au 11eP à 4,6 Md€ au 12eP

Prévisionnel d'engagement 12^e P / 2025-2030



Aides engagées 11^e P sur Seine amont / 2019-2023



Les recettes : des enjeux forts

❑ Mettre en œuvre la réforme des redevances à partir de 2025

Nouvelles redevances :

- Réforme notable, vers des redevances plus incitatives et mieux partagées
- Adaptation des tarifs pour l'année 2025, rythme de croisière à partir de 2026
- Une revoyure envisagée dès 2025, pour intégrer le résultat des discussions nationales sur les redevances d'origine agricole (Red. Pollutions diffuses et Prélèvement)

❑ Dégager les moyens supplémentaires pour permettre le financement du Plan eau



Moyens des agences réhaussés de
+ 475 M€ / an (national)
dont + 90 M€ / an pour Seine Normandie



Réforme des redevances et recettes du programme d'intervention 2025-2030



**FORUM DES ACTEURS DE L'EAU
SEINE-AMONT**

== Vendredi 14 juin 2024 ==

Hôtel Mercure à Appoigny (89)

Une réforme nationale

- Issue des réflexions des assises de l'eau de 2019, elle a abouti à l'article 101 de la loi de finances de 2024 du 31 décembre 2023.
- Son volet réglementaire est préparé et concerté au 1^{er} semestre 2024.

De manière opérationnelle pour le bassin Seine-Normandie

- Mise en œuvre dès 2025 dans la facturation de l'eau des redevables.
- Les recettes du programme d'intervention de l'agence de l'eau Seine-Normandie 2025-2030 sont impactées par sa mise en œuvre.



Plus incitatives et mieux partagées

Valorisation des performances en
assainissement et des réseaux AEP

Financement du « Plan eau »
+ 90 M€/an
pour Seine-Normandie



Rééquilibrage contributions entre
usagers Industriels/Domestiques

Loi de finances 2024
application 2025 (national)

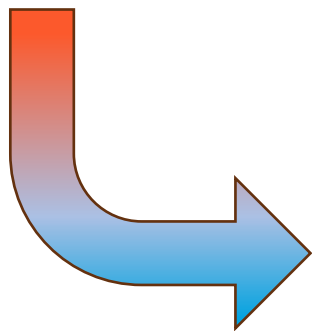


Loi de finance 2024 / Application 2025

Principales modifications apportées par la Réforme

Pour les usagers domestiques et assimilés :

- ✗ disparition de la redevance pour pollution de l'eau
- ✗ disparition de la redevance modernisation des réseaux de collecte



Au profit :

- ✓ d'une redevance sur la **consommation** d'eau potable*
- ✓ d'une redevance basée sur la **performance** du service **d'eau potable****
- ✓ d'une redevance basée sur la **performance** du service **assainissement****

* Assujettis : tous les abonnés du réseau de distribution d'eau potable, dont les industriels

** Assujettis : les collectivités compétentes, impactant les industriels raccordés et abonnés.



Nouvelles redevances



Redevance de consommation d'eau potable

Assujettis : abonnés domestiques et industriels

Assiette : m³ d'eau potable consommés

Recettes : acompte l'année N (si montant encaissé >200 k€), solde l'année N+1



2 redevances de performance :

- Eau potable
- Assainissement

- Assujettis : collectivités compétentes en distribution de l'eau potable et en assainissement collectif des eaux usées (traitement)

- Assiette :
 - > Eau potable : m³ d'eau facturés AEP
 - > Assainissement : m³ d'eau facturés au titre de l'assainissement.

- Recettes : l'année N+1

NOUVEAU

Choix bassin Seine-Normandie

Recette des redevances performances < 50 % des recettes redevance de Consommation
(maximum prévu par la loi)

Recettes Red. Performances = 1/3 Performance AEP et
2/3 Performance ASSAINISSEMENT

Mise en œuvre
sur tarifs 2026

Principales modifications

apportées par la **Réforme** sur les redevances existantes



Redevance prélèvement

- Instauration de taux planchers
- Suppression du doublement dit « Grenelle »
- Majorations pour absence ou défaillance de compteur ou absence de registre

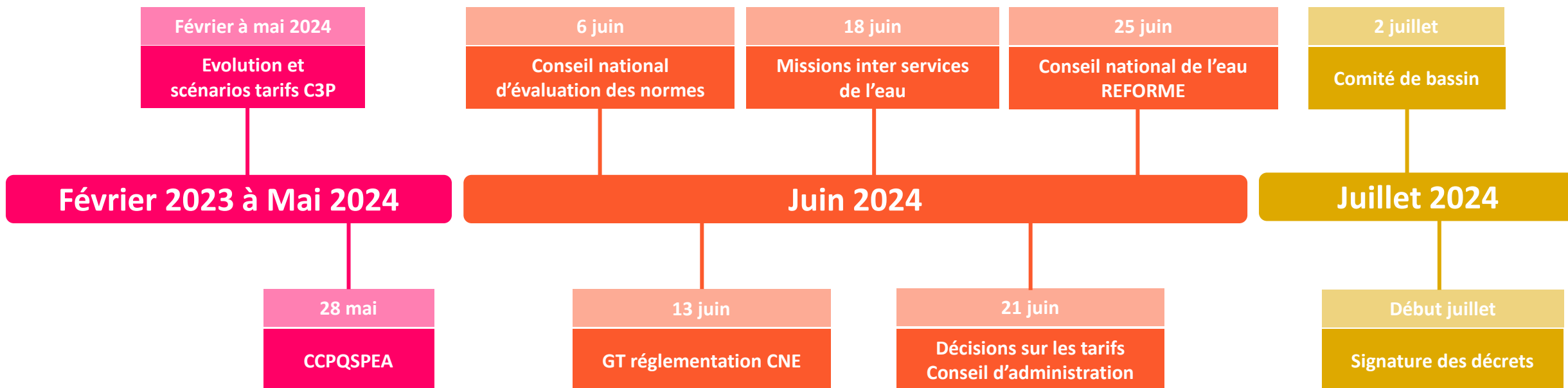


Redevance Pollution non-domestique

- Fin d'assujettissement des industriels raccordés pour tout ou partie des rejets
- Fin du basculement en pollution domestique des industriels sous le seuil
- Suppression de la publication des listes de redevables directs par l'agence de l'eau



Calendrier de travail national et bassin



Les étapes d'information de nos redevables

Fin juin à septembre 2024

Sondage sur les compétences via le téléservice et
information
à toutes les collectivités



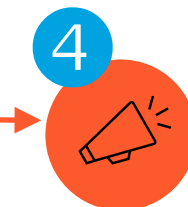
Septembre 2024

Campagne d'information aux
redevables du bassin via mail
et lien avec notre site internet en
vue facturation 2025



31 octobre 2024

Information par l'agence de
l'eau des taux



Dernier trimestre 2024

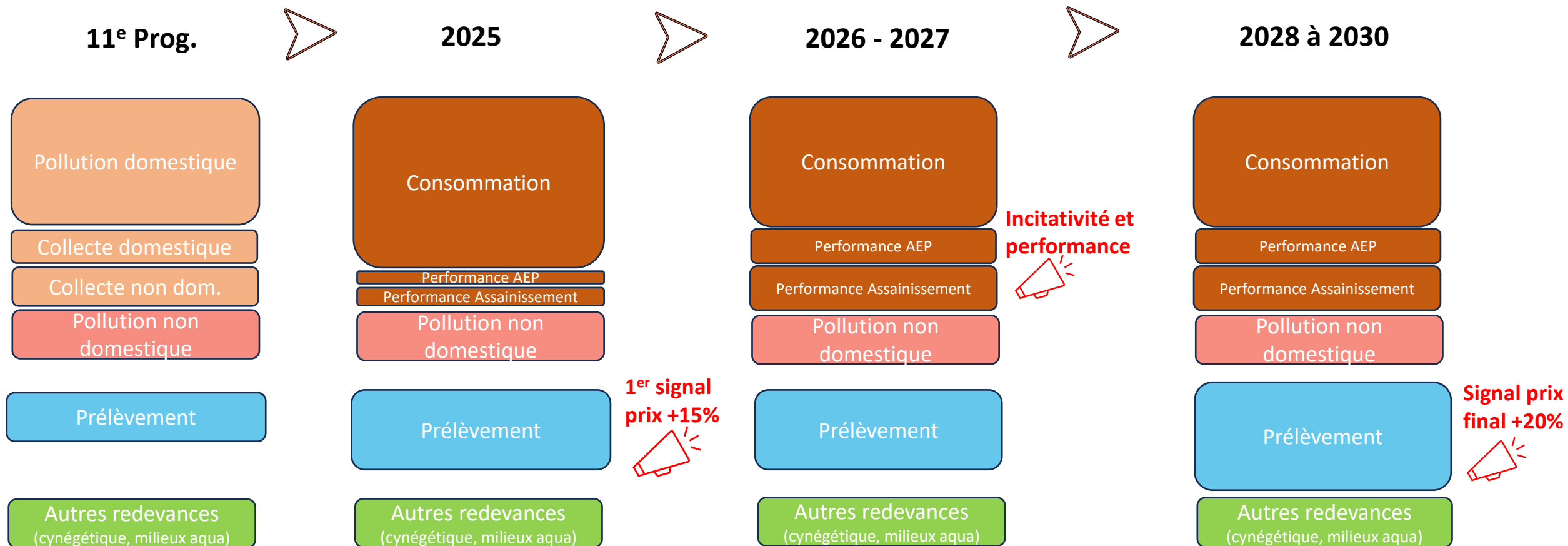
Information des services de l'Etat



1^{er} trimestre 2025

Information aux collectivités
sur modulations

LES RECETTES Financer le 12^e Programme et la mise en œuvre des priorités d'actions





Les conditions opérationnelles des aides par thématique

**A - Améliorer l'assainissement
des collectivités et la gestion des
eaux de pluie**

**B - Accompagner la réduction
des pressions des acteurs
économiques hors agriculture**

**C - Accompagner la transition
agricole pour l'eau**

**D - Préserver la ressource pour
sécuriser l'approvisionnement en eau
potable**

**E - Favoriser la sobriété et réduire
les prélèvements pour tous les
usages – gestion quantitative**

**F - Restaurer la nature : mieux
préserver et valoriser les écosystèmes
et la biodiversité associée et prévenir
les risques naturels**

**G - Acquérir les connaissances sur les
milieux aquatiques, marins et leur
biodiversité**

**H - Mobiliser les acteurs et les
territoires**

**Conditions opérationnelles
générales**

A – Améliorer l'assainissement des collectivités et la gestion des eaux de pluie

- ➔ Reconduction d'une possibilité de taux prioritaires (usages sensibles, paramètres déclassant de la masse d'eau concernée)
- ➔ Effort de réduction des impacts liés au changement climatique (QMNA5 minoré de 15%)
- ➔ Limitation des créations station < 200 eqht (excepté dérogation)
- ➔ Zonage pluvial comme condition d'aide
- ➔ Extension des aides à l'ANC aux communes < 200 eqht (installations prioritaires à traiter)
- ➔ Sensibilisation aux usages substances dangereuses (suite des campagnes RSDE)
- ➔ Augmentation forfaits ANC, études, branchements privés



Arbitrage à venir sur les 2 taux : prioritaire / moins prioritaire en fonction des moyens.

A – Améliorer l'assainissement des collectivités et la gestion des eaux de pluie



- ➔ Aides orientées vers projets **ambitieux** : déraccordement **ET** désimperméabilisation (arrêt des aides aux projets qui viendraient diminuer les surfaces de pleine terre végétalisée)
- ➔ Aides à la désimperméabilisation avec végétalisation, y compris **pour des surfaces non raccordées**, dans zones urbaines existantes
- ➔ Simplification des modalités d'aide : deux montants plafonds forfaitaires :
 - au m² de surface déraccordée, auquel peut s'ajouter un montant lié au m² de pleine terre végétalisée supplémentaire.
 - désimperméabilisation : montant plafond forfaitaire au m²

B – Accompagner la réduction des pressions des acteurs économiques hors agriculture



- Reconduction des modalités du 11e récemment révisées : RGEc - taux maximums possibles.
- Accent mis sur les **actions collectives**
- Simplification et homogénéisation des pratiques en matière de prix de référence (
- Possibilité de financer des études réalisées en interne (« en régie ») pour l'ingénierie de conception de solution avec travaux

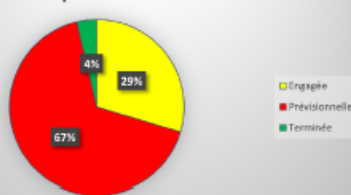


→ Faciliter l'appropriation des scénarios contrefactuels

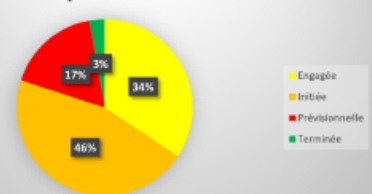
Etat d'avancement des actions assainissement et industries du PAOT au 31/12/2023



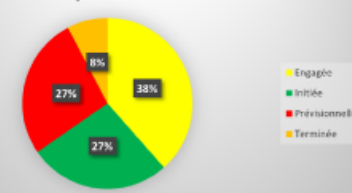
28 collectivités et industriels
prioritaires Loiret



105 collectivités et industriels
prioritaires Yonne



26 collectivités et industriels
prioritaires Aube



Légende

Step collectivité

Niveau d'avancement

- Terminée (green circle)
- Engagée (red circle)
- Initiée (yellow circle)
- Prévisionnelle (orange circle)

Industries

Niveau d'avancement

- Engagée (red square)
- Initiée (yellow square)
- Prévisionnelle (orange square)

Villes principales

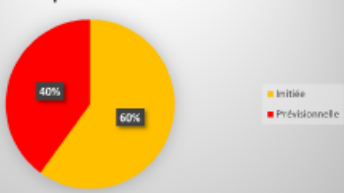
- Villes principales (black 'X' symbol)

schémas directeurs à identifier

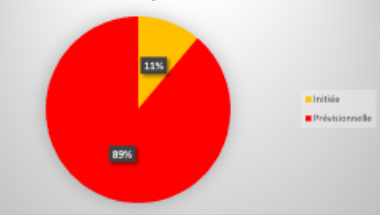
EPCI

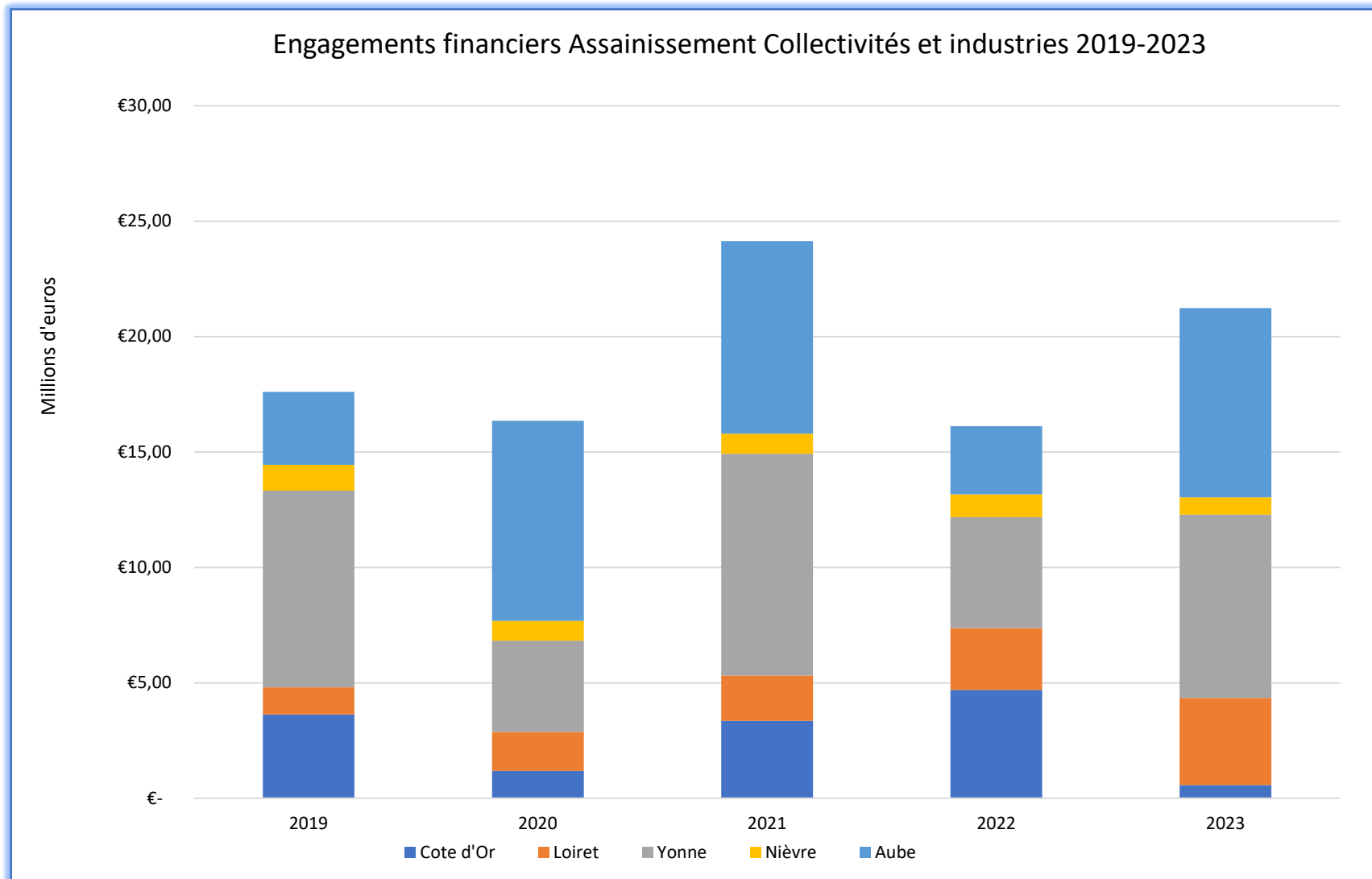
- CC de l'Avallonnais - Initiée (orange hatched box)
- CA de l'Auxerrois - Engagée (yellow hatched box)
- CC Serein et Armançon - Engagée (yellow hatched box)
- CC de la Cléry, du Betz et de l'Ouanne - Engagée (yellow hatched box)
- CC du Pays Châtillonnais - Prévisionnelle (red hatched box)

5 collectivités et industriels
prioritaires Nièvre



18 collectivités prioritaires - Côte d'or





C - Accompagner la transition agricole pour l'eau

- ➔ Renforcement du 11^e programme pour la transition agricole : préservation de la biodiversité, adaptation au changement climatique, et accompagnement des agriculteurs pour la sobriété en eau
- ➔ Simplification des aides pour les filières agricoles BNI

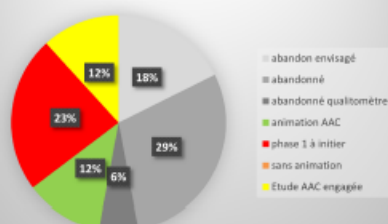
D – Préserver la ressource pour sécuriser l'approvisionnement en eau potable

- Priorité à la prévention, avec taux majorés (80%)
- Soutien des projets d'alimentation en eau potable **conditionnés** à la mise en place **effective** d'actions préventives selon une **stratégie de préservation adoptée** par la collectivité compétente.
- Taux majorés pour certaines actions, notamment dans les zones à **tension** d'approvisionnement en AEP

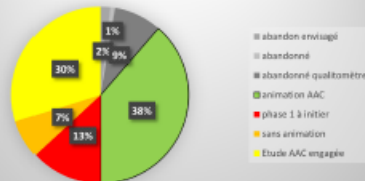
Etat d'avancement 2023 des actions prévention des pollutions diffuses sur les captages sensibles du SDAGE PAOT 2022-2027



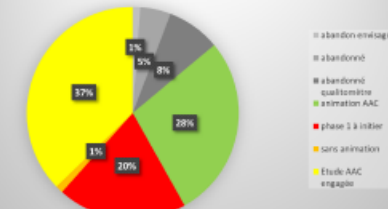
17 points de prélèvements AEP
sensibles du Loiret



114 points de prélèvements AEP
sensibles de l'Yonne



86 points de prélèvements AEP
sensibles de l'Aube



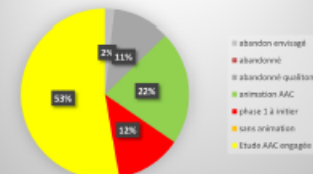
Légende

Captages sensibles

- Animation AAC
- Etude AAC engagée
- Phase 1 à initier
- Sans animation
- Abandon envisagé
- Abandonné qualimètre
- Abandonné
- Limites départementales
- × Villes principales

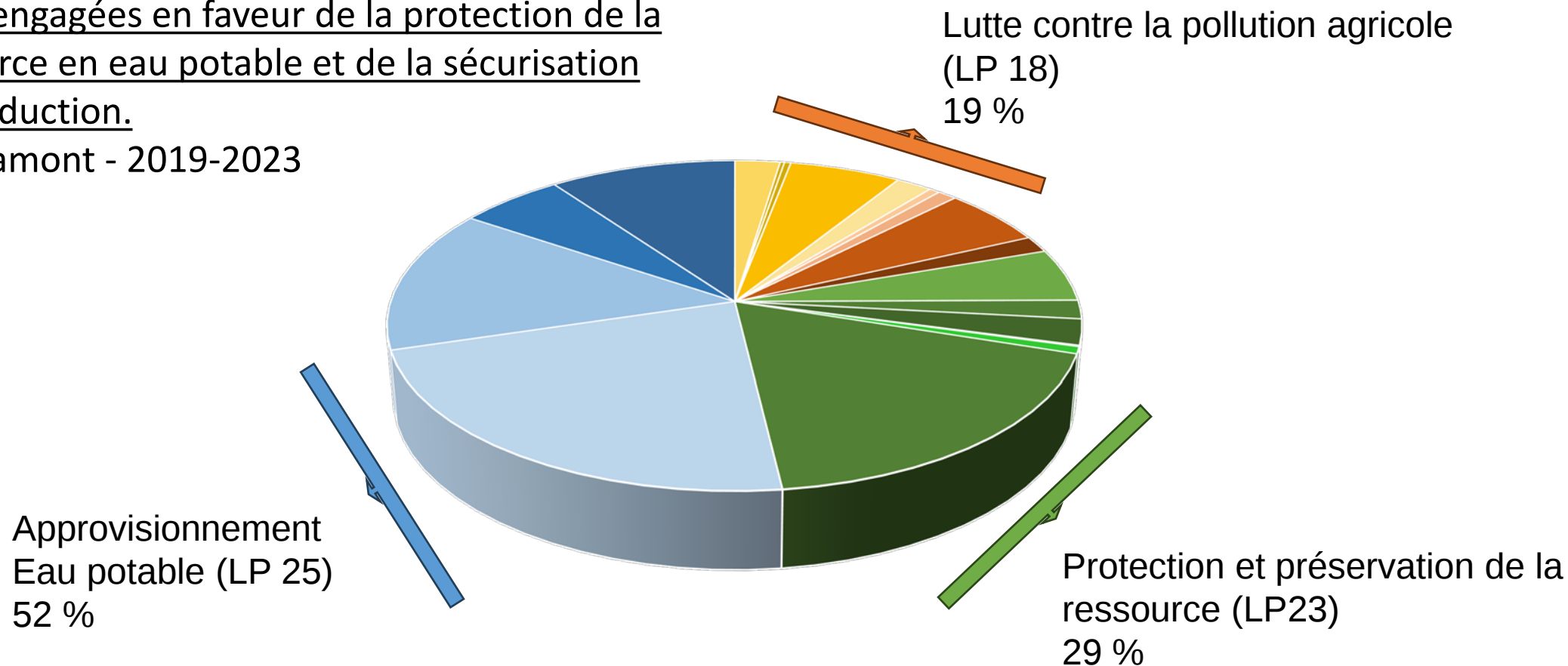
Structures à compétence Eau potable
Données DRIEAT 2020

55 points de prélèvements AEP
sensibles de Côte d'Or



Aides engagées en faveur de la protection de la
ressource en eau potable et de la sécurisation
de l'adduction.

Seine amont - 2019-2023



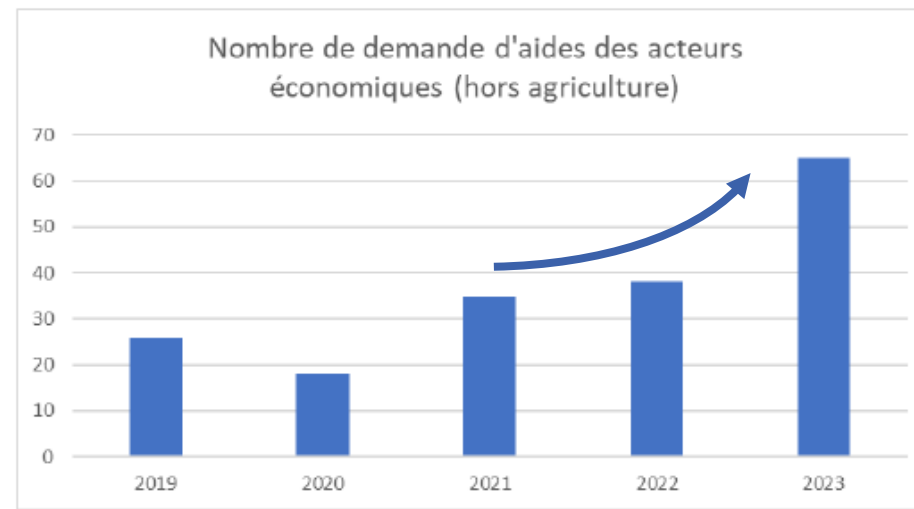
E - Favoriser la sobriété et réduire les prélèvements pour tous les usages – gestion quantitative

Nouveau chapitre du programme regroupant toutes les actions relatives à la gestion quantitative, pour tous les types d'utilisateurs, les études et les travaux.

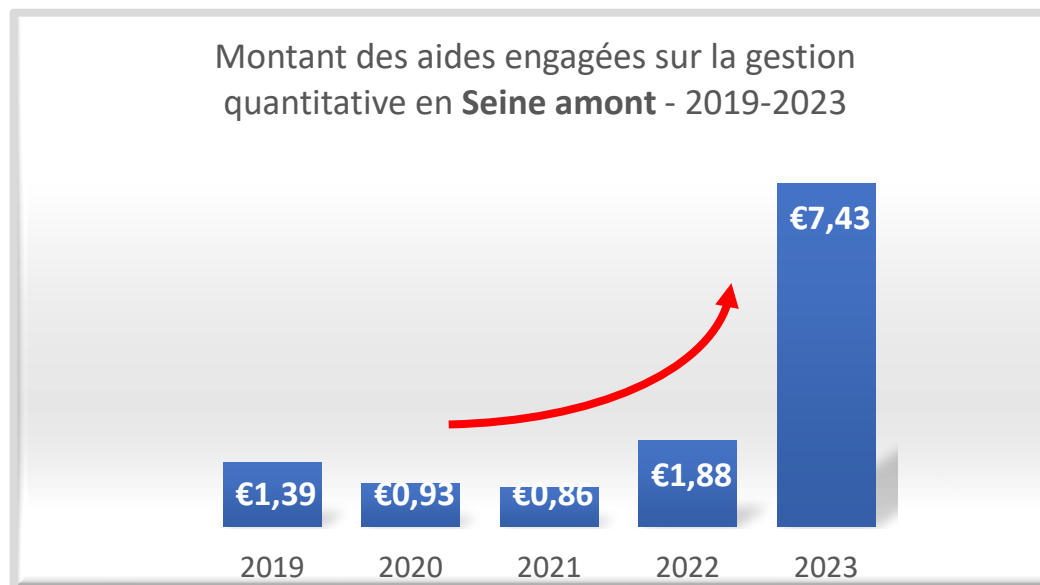
- ➔ Soutien à l'amélioration des connaissances des prélèvements (études volumes prélevables ; besoins/ressources)
- ➔ Renforcement du financement de l'animation dans les PTGE et les SAGE avec volet quantitatif
- ➔ Soutien à la REUT, quand efficacité environnementale.
- ➔ Poursuite du soutien aux économies d'eau des collectivités et industriels

Objectif clé : mieux intégrer les SFN et l'agroécologie aux projets de sobriété

➡ Des acteurs économiques mobilisés à l'échelle de tout le bassin SN (hors agriculture) :
Réduction de 10 millions m³ depuis 2019 pour 50 M€ d'aides en 5 ans



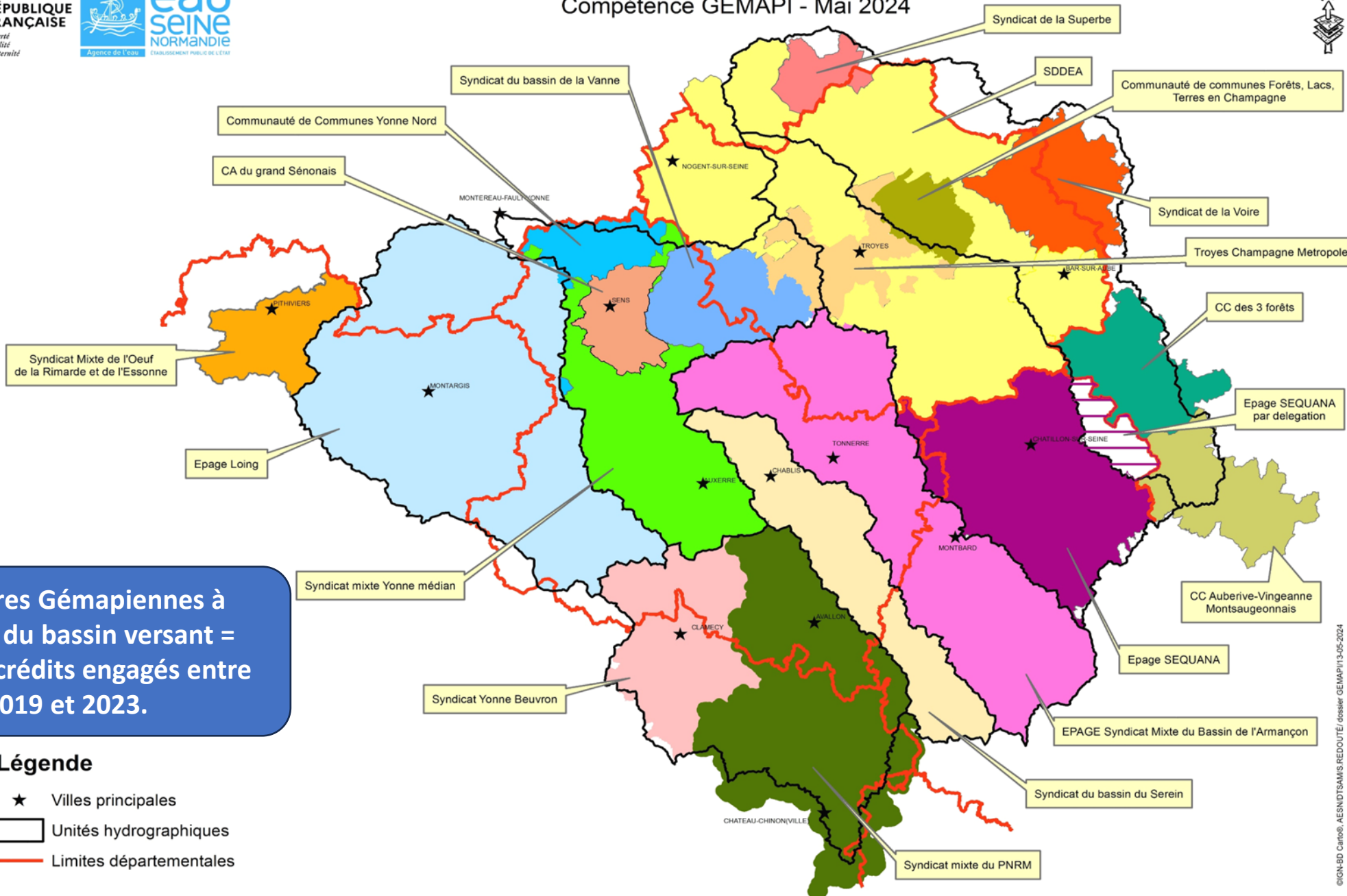
➡ Y compris en Seine amont
Réduction d'1/2 million de m³ sur Seine amont en 2023.
Une augmentation très significative des aides (tous usagers confondus) en cette fin de 11^{ème} programme



F - Restaurer la nature : mieux préserver et valoriser les écosystèmes et la biodiversité associée et prévenir les risques naturels

- Préservation des écosystèmes, de la biodiversité et prévention des risques naturels sont regroupés.
- Maintien des taux prioritaires pour restauration écologique et **concentration des moyens** pour les opérations ambitieuses d'hydromorphologie
- Arrêt des aides à l'entretien afin de favoriser la dynamique naturelle des rivières
- Aide accrue à l'émergence de projets de renaturation, extension d'aides pour infrastructures agro-écologiques
- Priorité SFN pour la prévention du ruissellement-érosion et des inondations





G - Acquérir les connaissances sur les milieux aquatiques, marins et leur biodiversité

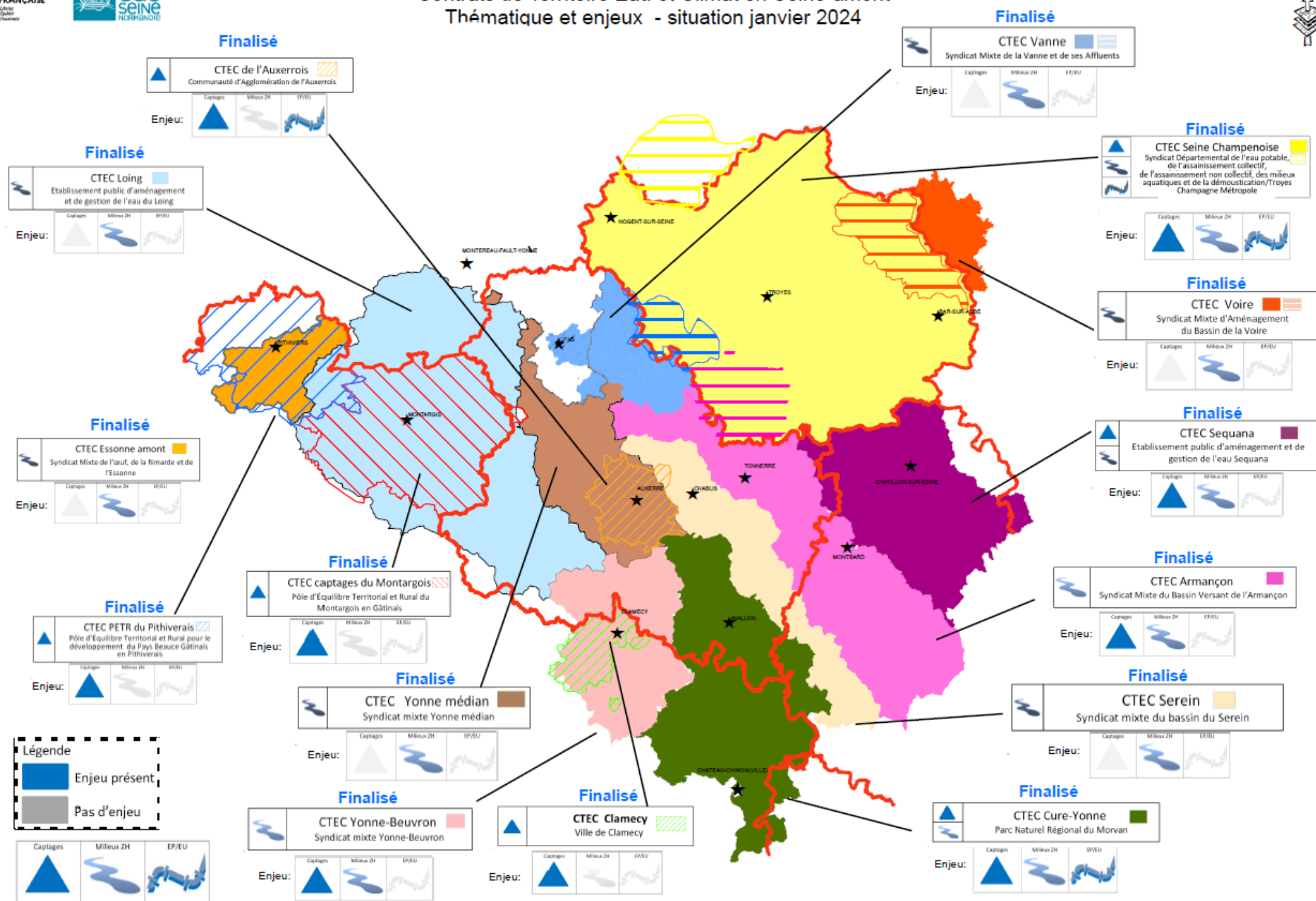
- Surveillance : maintien des conditions d'aides du 11^e programme, (identification rédactionnelle du milieu marin)
- Connaissance : maintien des conditions d'aides du 11^e programme (clarifications rédactionnelles, notamment pour identifier clairement les études de volumes prélevables)

H - Mobiliser les acteurs et les territoires



- ➔ Augmentation du taux d'aides pour l'animation des SAGE à 70 % et jusqu'à 80 % pour ceux intégrant la gestion quantitative
- ➔ Ajustements des contrats de territoire : centrés sur les actions prioritaires, orientés vers les résultats et intégrant la sobriété, sur la base de stratégies de mobilisation territoriales actualisées en lien avec la contractualisation pilotée par les préfets
- ➔ Education à l'environnement : ateliers participatifs inclus dans les contrats, maintien des aides aux classes d'eau et ateliers participatifs.
- ➔ Communication : reconduction des aides du 11^e programme.
- ➔ International : augmentation des pays prioritaires, ouverture des aides à l'animation pour l'émergence de projets (pays partenaires), simplification des taux d'aide.

Contrats de Territoire Eau et Climat en Seine-amont Thématique et enjeux - situation janvier 2024



MERCI
POUR
VOTRE
ATTENTION



Outils et démarches mises en œuvre sur Seine Amont pour répondre aux enjeux du grand cycle de l'eau

- ❑ Table ronde 1 : Comment les SFN permettent-elles de restaurer le grand cycle de l'eau et la fonction de filtre de la nature ?
- ❑ Table ronde 2 : Renforcer la protection des AAC



Introduction à la 1^{ère} table ronde

Restaurer des écosystèmes sains et fonctionnels

Développer des Solutions Fondées sur la Nature dans la gestion de l'eau : comment les SFN permettent-elles de restaurer le grand cycle de l'eau et la fonction de filtre de la nature ?



Les Solutions Fondées sur la nature



©UICN

= actions qui s'appuient sur les écosystèmes pour relever les défis que posent les changements globaux à nos sociétés comme la lutte contre le changement climatique, la gestion des risques naturels, la santé, l'approvisionnement en eau ou encore la sécurité alimentaire

1^{ère} table ronde

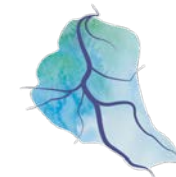
Développer des Solutions Fondées sur la Nature dans la gestion de l'eau : **comment les SFN permettent-elles de restaurer le grand cycle de l'eau et la fonction de filtre de la nature ?**

REHABILITATION D'UN HYDROSYSTEME DE TETE DE BASSIN VERSANT DANS LE MASSIF FORESTIER DE RUMILLY-CHAOURCE

Retrouver une forêt éponge !



Matthias ALLOUX
Chef de projet – Maitre d'œuvre
06.40.08.57.54
Matthias.alloux@bassin-armancon.fr



Solutions fondées sur la nature et Gestion de l'eau – EPAGE du Loing

Projet de restauration du Solin

Enjeu : *RCE, hydromorphologie, prévention des inondations et biodiversité* (6 km décroissonnés, 3,3 km restaurés)

Capacité de stockage via la ZEC = > **16 000 m³**



Montant des travaux : **850 000 € TTC**

Réflexion autour de l'aménagement de ZTHA

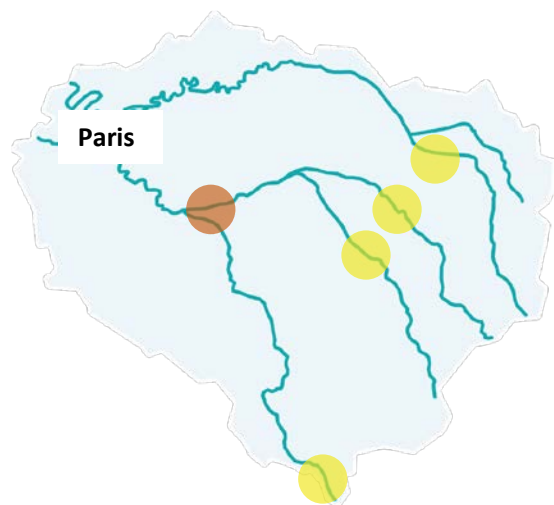
Enjeu : *prévention des inondations par ruissellement et amélioration de la qualité des eaux (notamment des eaux issues des drainages)*

1. Réflexion portée dans le cadre d'un PTGE (Puisseaux-Vernisson) → **Enjeu qualitatif**
2. Accompagnement des communes (AMO) sur l'item 4° de la GeMAPI → **Enjeu prévention des inondations par ruissellement**



Esquisse paysagère intégrant une ZTH visant à réduire le risque inondation par ruissellement (Photomontage EPAGE Loing) → Savigny-sur-Clairis

L'intégration des SFN dans une stratégie globale de gestion des inondations

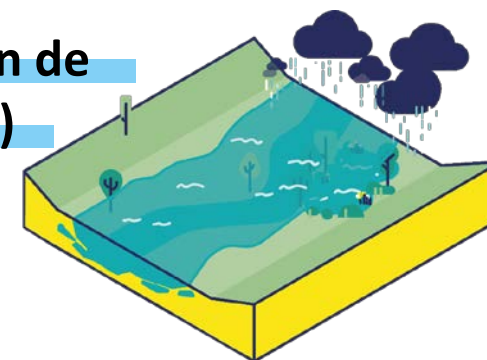


L'EPTB Seine Grands Lacs : **4 lacs réservoirs**, le **casier pilote Seine-Bassée** et des **solutions fondées sur la nature** au service de la gestion des inondations

Seine Grands Lacs est engagé dans une démarche de



Préservation, restauration et création de zones d'expansion des crues (ZEC)



Le pôle ZEC et appui à la maîtrise d'ouvrage :



Mobilise les maîtres d'ouvrages pour **créer une dynamique** dans le développement de ZEC



Identifie des potentiels projets de préservation et de restauration à l'aide d'un **outil d'aide à la décision cartographique**

Apporte un **soutien technique et financier**



Introduction à la 2^{de} table ronde

Préserver la qualité de l'eau

Prévenir la pollution des milieux aquatiques, et en particulier, renforcer la protection des aires d'alimentation de captages : quels outils et démarches sur le territoire ?

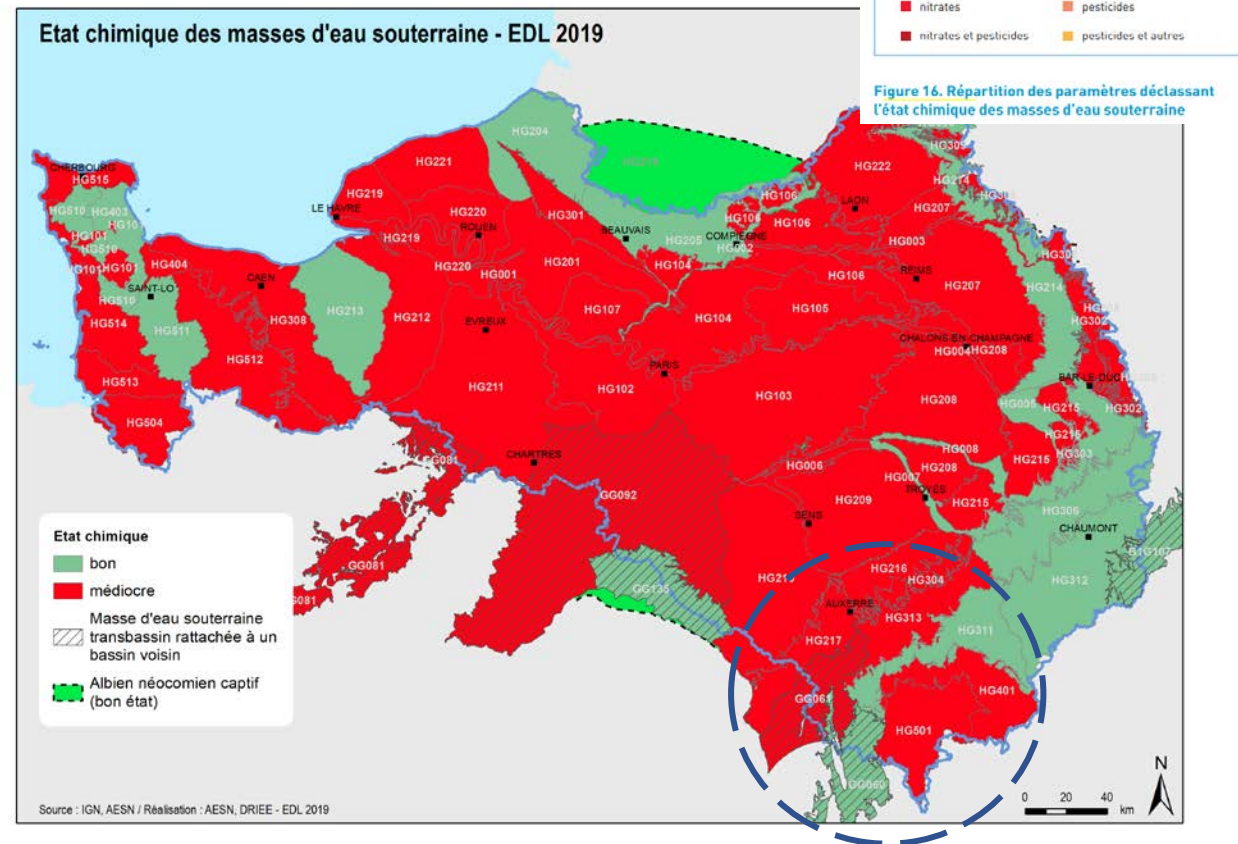


La protection des captages, un enjeu fort sur le bassin Seine Normandie et sur le territoire Seine Amont

- Une forte vulnérabilité des ressources en eaux souterraine (majoritairement sollicitées pour l'AEP) aux pollutions diffuses nitrates et pesticides :

**70 % des masses d'eau souterraine
sont en état chimique médiocre (Etat
des lieux 2019)**

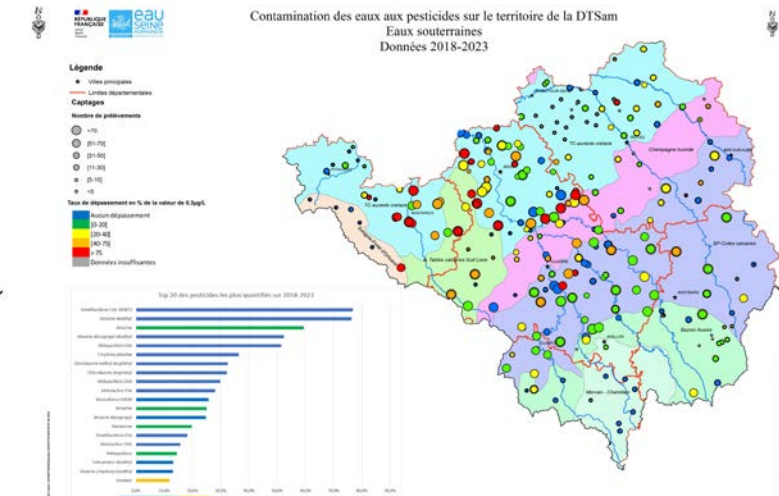
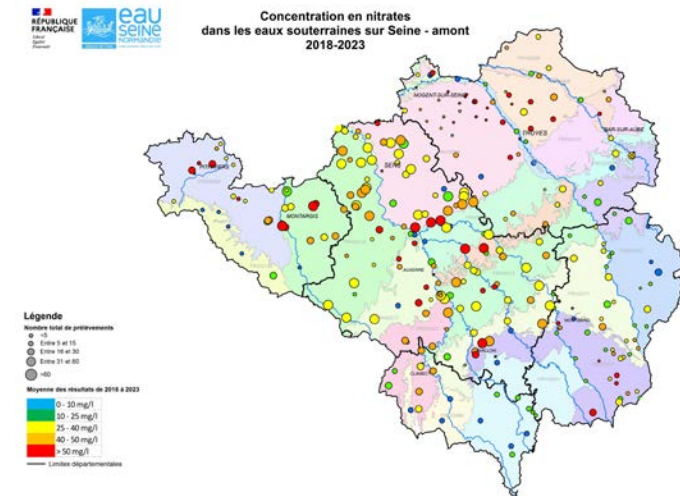
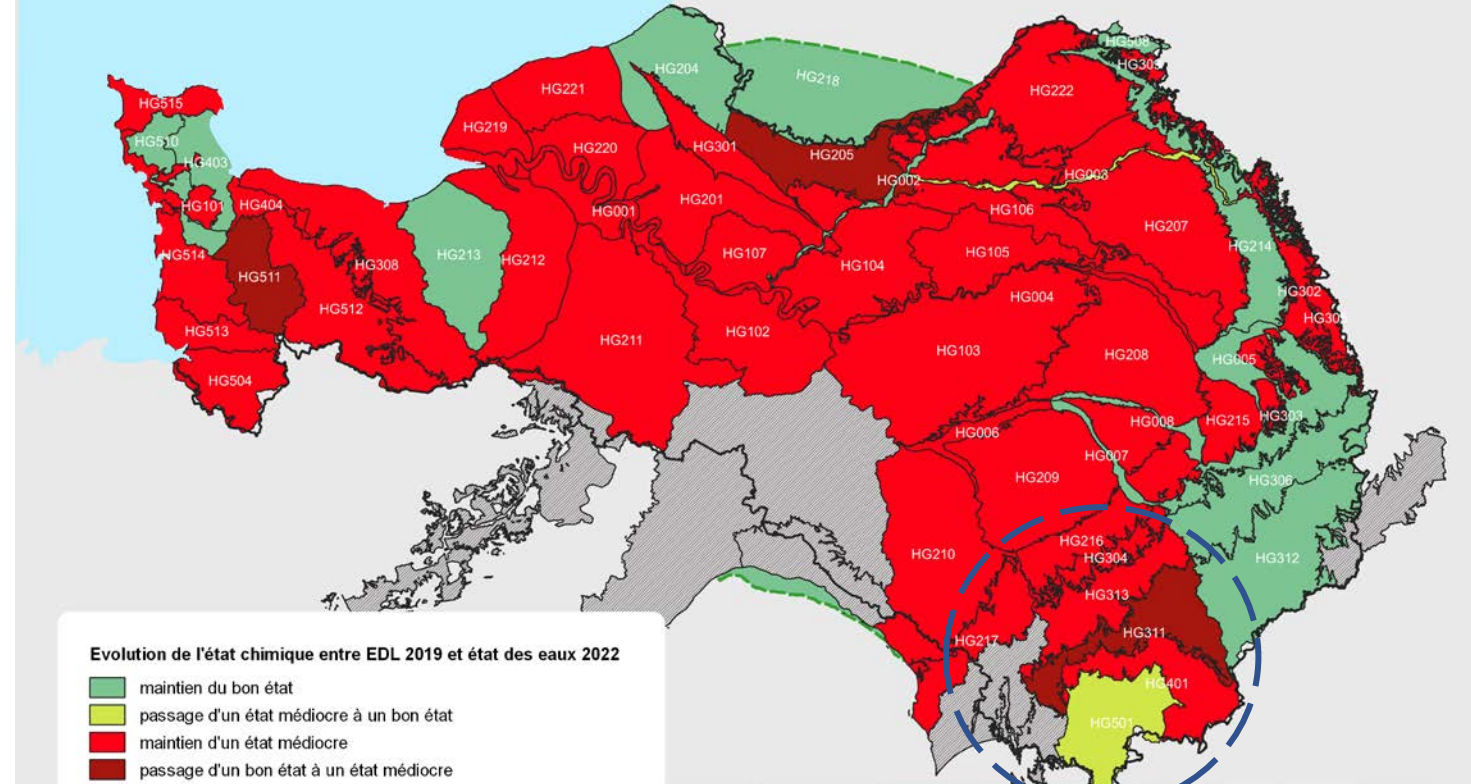
- 378 captages prioritaires et 1413 points de prélèvements sensibles sur le bassin
- 82 captages prioritaires sur Seine Amont (22%)



Une contamination qui persiste

➡ Nécessité de renforcer notre action collective maintenant en mobilisant tous les outils à notre disposition (de planification, financiers, réglementaires...) en particulier sur les captages prioritaires et sensibles

Evolution de l'état chimique des masses d'eau souterraine depuis l'Etat des Lieux 2019



2^{de} table ronde

Préserver la QUALITÉ de l'eau – focus sur l'objectif « Prévenir la pollution des milieux aquatiques, et en particulier, **renforcer la protection des aires d'alimentation de captages** » : quels outils et démarches sur le territoire ?

Accompagner les collectivités pour renforcer la protection des aires d'alimentation de captages (AAC) sur le bassin Seine Normandie : maintenir et développer les pratiques à bas niveaux d'intrants (BNI) en mobilisant les Paiements pour services environnementaux (PSE)

Sophie PERIZ

Responsable du Service gestion des ressources en eau et agriculture

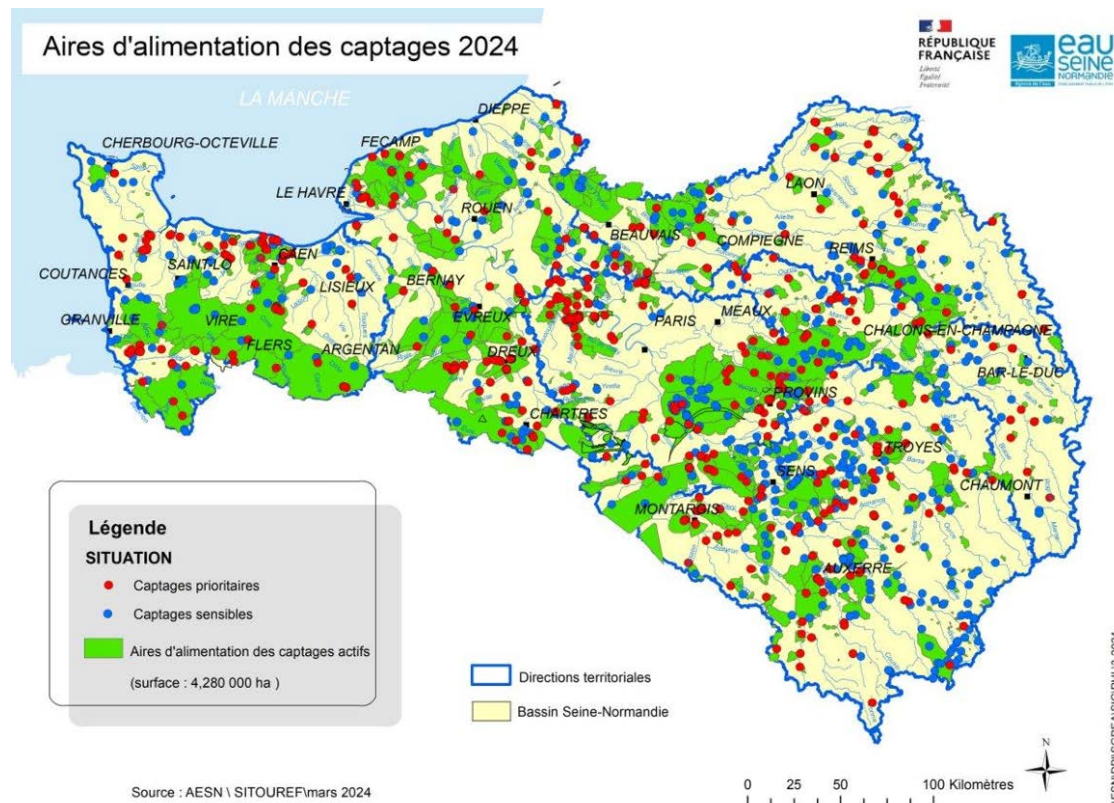
Agence de l'eau Seine Normandie

periz.sophie@aesn.fr

Quelques chiffres

- 16 PSE en cours sur 46 AAC
- 15% des AAC concernées couvertes par un PSE
- 463 exploitations agricoles engagées

https://www.eau-seine-normandie.fr/aides_agriculteurs/paiements-pour-services-environnementaux



Services environnementaux :
**maîtriser la qualité vis-à-vis
des pollutions diffuses**
(maintien et/ou restauration)

Ecosystèmes

Services
écosystémiques

Fournisseurs de
services
(agriculteurs)

**La logique
des PSE**

Bénéficiaires de
services
(consommateurs d'eau)

Contrats,
paiements, suivi et
évaluation du
service rendu

Gestionnaire
(collectivités, syndicats
d'eau)

Paiement

FORUM DES ACTEURS DE L'EAU SEINE-NORMANDIE 2024

La stratégie du SDDEA et sa Régie pour préserver les ressources

D'une animation individualisée vers une animation territorialisée

COTEAUX DU NOGENTAIS

Paysage de coteaux caractérisés par des écoulements rapides et notamment la partie nord par la présence de pertes et résurgences.

- Présence de karst et d'écoulements souterrains rapides
- Pression phytosanitaire et azotée élevée sur les coteaux (grandes cultures)
- Zone de préservation des zones humides et milieux associés

PLAINE DE TROYES

Principal territoire urbanisé traversé par la Seine et ses affluents. La moitié de la population du département y est concentrée. Présence de l'agriculture en grandes cultures et polyculture-élevage

- Inondations par remontées de nappes ou débordement
- Nappe alluviale présentant des phénomènes de dénitrification importants à préserver
- Pression phytosanitaire et azotée modérée mais impactant ponctuellement les ouvrages de production d'eau potable
- Pression urbaine forte (assainissement : rejet de stations d'épuration et eaux claires parasites, imperméabilité des sols, pollutions industrielles, ouvrages de régulation, ...)
- Densité d'ouvrages d'eau potable et d'assainissement (vulnérabilité aux inondations)
- Cours d'eau anthropisés (fonctionnalité altérée, morphologie, ...)
- Présence de zones humides relictuelles à préserver

OTHE

Paysage vallonné de craie altérée, boisé sur les hauts de coteaux et agricole (grandes cultures) en fond de vallée.

- Nombreux petits systèmes de production d'eau répartis sur le territoire
- Pression phytosanitaire élevée. Pression azotée modérée
- Zone de ruissellement avec coulées de boues pouvant impacter les activités
- Hydromorphologie altérée avec un manque de connaissance de la ressource superficielle
- Nombreux réseaux d'hydraulique agricole
- Sources en coteaux, généralement protégées par la présence des forêts

ARMANCE

Extension du corridor argileux traversant le département mais plus vallonné que ce dernier avec un développement plus important de zones d'élevage.

- Zone agricole présentant une pression modérée en terme de phytosanitaires et nitrates mais pour lesquels la donnée reste à acquérir
- Présence de zones de ruissellement ou d'infiltration préférentielle des eaux
- Peu de zones de production d'eau hormis les nappes d'accompagnement de cours d'eau plus sensibles à la pression agricole
- Forte présence de zones humides avec différentes intensités d'usages et donc différents gradients de fonctionnalité hydraulique et d'accueil de biodiversité
- Présence importante de forêts exploitées dont le réseau hydrographique a été fortement altéré par endroit pour favoriser l'évacuation des eaux

CORRIDORS FLUVIAUX

Aube domaniale - Seine influencée - Bassée

Corridors fluviaux du département, fortement marqués par la présence humaine, l'agriculture (grandes cultures) et le développement d'activités économiques.

- Zone à forts enjeux inondation (urbanisme, industries, captages à enjeux, stations d'épuration)
- Présence de zones de dénitrification permettant de préserver les captages vis-à-vis des nitrates
- Forte densité d'ouvrages de production d'eau potable alimentant la majorité des collectivités du nord du département
- Cours d'eau de bonne qualité, dynamiques malgré l'intensité des aménagements subis. Forte connectivité avec les milieux annexes pouvant encore être développée. Présence d'ouvrages hydrauliques structurants
- Aube Domaniale et Seine influencée fortement soumises aux modalités de gestion des lacs
- Seine de la Bassée dépendante des conditions rencontrées à l'amont de la confluence

CHAMPAGNE CRAYEUSE

Territoire agricole (grandes cultures) reposant sur la craie du crétacé caractérisé par l'inertie du milieu et présentant une hétérogénéité. Le milieu a été fortement remanié par l'homme au cours des dernières décennies.

- Pression phytosanitaire et azotée très élevée sur l'ensemble du territoire
- Tensions quantitatives sur les ressources souterraines et superficielles
- Présence de zones de ruissellement ponctuelles et mal identifiées
- Fonctionnalité des cours d'eau à rétablir
- Forte inertie du milieu souterrain

PLAINE DE BRIENNE

Grande plaine alluviale de l'Aube et de ses affluents avec une occupation agricole du territoire (grandes cultures, polyculture-élevage et bovins) ponctuée de zones boisées.

- Présence de zones de dénitrification préservant la nappe alluviale de la pression azotée
- Pression agricole modérée (phytosanitaires et azote)

CHAMPAGNE HUMIDE

Grande zone argileuse traversant l'Aube de sa limite orientale jusqu'au sud-ouest en passant par le territoire de l'Armance. Les lacs réservoirs sont assis sur ce compartiment géologique. Le paysage est marqué par la présence de vastes forêts.

- Absence de sites permettant une production d'eau hormis le chevelu des nappes d'accompagnement des cours d'eau du territoire
- Présence agricole modérée et diversifiée (grandes cultures, polyculture-élevage, bovins)
- Absence de possibilité d'infiltrer les eaux posant des difficultés pour la gestion des eaux de pluie, les réseaux d'assainissement et les exutoires de stations d'épuration
- Forte densité de zones humides et plans d'eau avec potentiel biologique intéressant
- Cours d'eau secondaires au fonctionnement modifié par la présence des lacs

BARROIS DE LA SEINE ET DE L'AUBE

Territoire à dominante viticole ponctué de zones de boisements reposant sur les calcaires du jurassique et présentant un comportement pseudo-karstique à écoulement rapide (dolines, gouffres). Les coteaux sont marqués par la résurgence de sources (karst) et les plaines alluviales sont étroites et fortement réactives aux pluies.

- Zone marquée par un fort ruissellement et érosion (turbidité des eaux)
- Captages présentant des ruptures de production pour faire face aux usages (tension quantitative)
- Pression phytosanitaire élevée voire très élevée, beaucoup plus modérée en azote
- Hétérogénéité du milieu entraînant une fluctuation importante de la qualité des eaux
- Réseau hydrographique de tête de bassin versant fortement vulnérable aux extrêmes climatiques et altéré par les aménagements hydrauliques humains
- Les rus préservés présentent des potentialités biologiques fortes (certains sont classés réservoirs biologiques dans le SDAGE)

ESTIMATION DES IMPACTS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

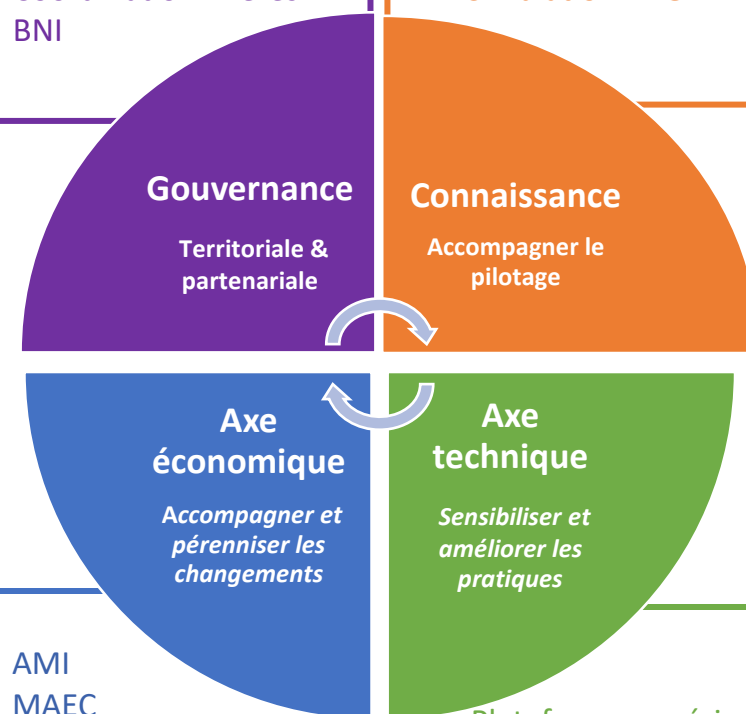
- Augmentation de la fréquence des épisodes extrêmes
- Précipitations : +4 à -24 %
- Évapotranspiration potentielle : +15 à 35 %
- Volumes d'eau disponibles à l'écoulement : +2 à -50 %
- Débits de la Seine : -15 % à -43 %
- Niveaux piézométriques : baisse de plus de 10 m sur les plateaux et moindre en zones de plaines

Source : Impact du CC sur les ressources en eau du bassin versant de la Seine - PIREN-SEINE - décembre 2011



- Partenariat CA10
- Partenariat SAFER
- Partenariat Végellia
- Coordination filières BNI

- Elaboration d'un outil de pilotage
- Réseau REH
- Simulation BRGM



- AMI
- MAEC
- Minimis agricole
- Foncier
- PSE

- Plateforme expérimentale
- Interventions d'experts
- Accès outils de pilotage



Philippe Camburet – président de la FNAB – agriculteur bio dans l'Yonne

L'AB : des résultats

- Zéro pesticide de synthèse et -30 à -60% de nitrates (en grandes cultures)*
- Soutenue de longue date par les Agences de l'Eau
- Reconnue par plus de 400 collectivités qui travaillent avec le réseau bio
- Un réseau de territoires : les territoires bio pilotes

Et des besoins

- Soutenir les structures de développement agricoles bio
- Soutenir les fermes : PSE et autres aides
- Soutenir le développement de filières sur les territoires
- Utiliser tous les leviers à disposition : foncier, restauration collective, communication, etc.

* Source ITAB, rapport sur les aménités de l'AB, 2024